

REUNION PUBLIQUE

Mercredi 26 janvier 2022



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



« Prévention des risques majeurs
sur la commune »

Plan Communal de Sauvegarde



▶ **Présentation du PCS**

- ▶ Cadre légal
- ▶ Signification
- ▶ Objectif
- ▶ Moyens

▶ **Organisation humaine et logistique**

- ▶ Elus – Responsables de secteur
- ▶ Elus – Responsables d'actions
- ▶ Habitants volontaires – Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

▶ **Identification des risques majeurs sur la commune**

- ▶ 5 risques identifiés

▶ **Consignes de sécurité**

▶ **Contacts utiles**

Présentation du PCS

(Plan Communal de Sauvegarde)



▶ **Cadre légal**

- ▶ loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

▶ **Signification**

- ▶ regroupe l'ensemble des documents de compétences communales permettant de planifier les actions des acteurs communaux (*élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires*) en cas de risques majeurs **naturels, technologiques** ou **sanitaires**

▶ **Objectif**

- ▶ information préventive et protection de la population

▶ **Organisation**

▶ **Équipe municipale**

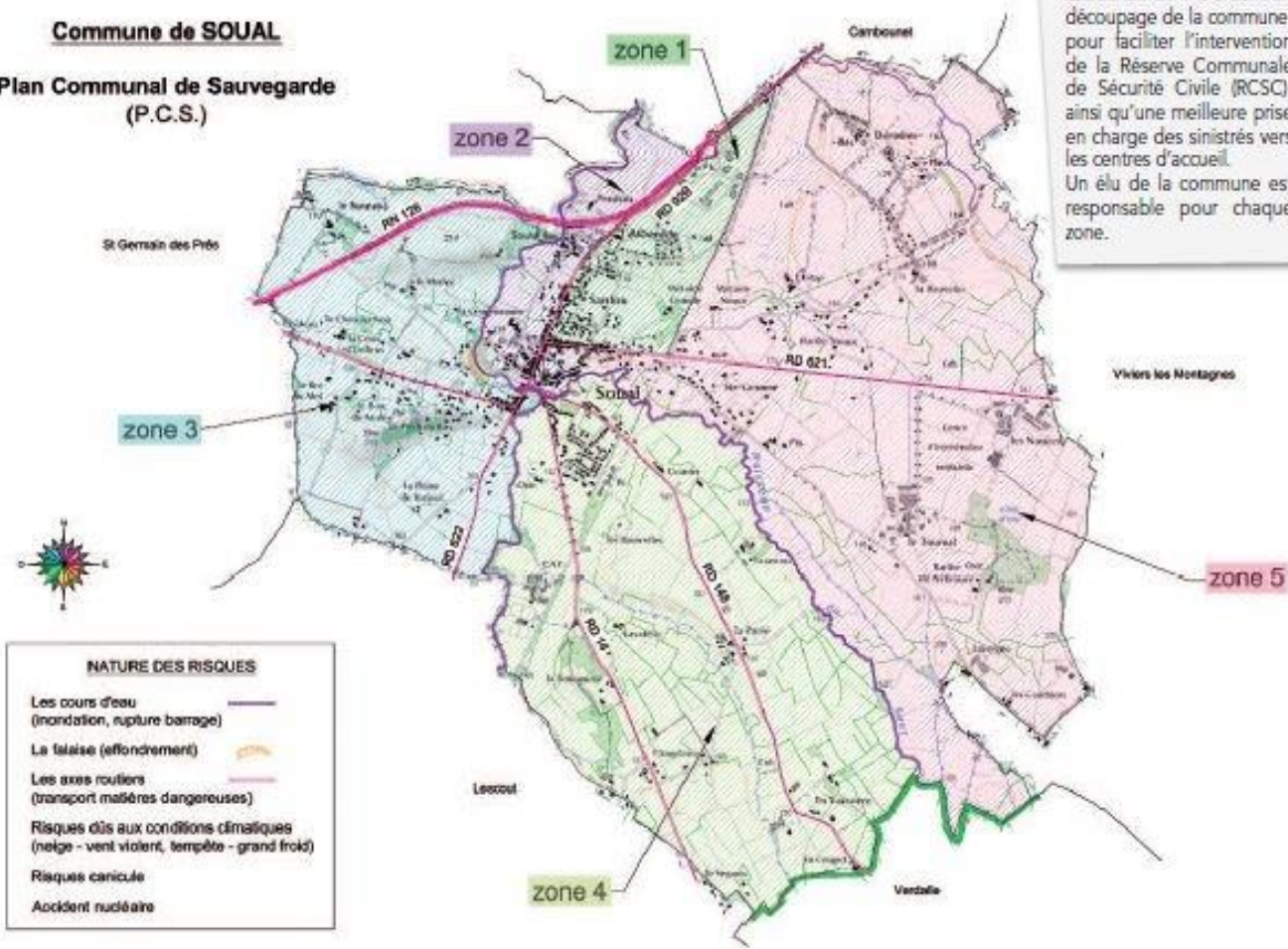
- ▶ Appréciation des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes
- ▶ Diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- ▶ Recensement des moyens disponibles

▶ **RCSC et services de secours**

- ▶ Mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population

Organisation humaine et logistique

Commune de SOUAL Plan Communal de Sauvgarde (P.C.S.)



Elus - responsables de secteur



Zone 1

Albarède
Santou
Mélairie Grande



**Janick
MOREAU**

Zone 2

Centre bourg
Chemin de Soulet



**Corinne
DELPAS**

Zone 3

Route de Toulouse
Avenue des Pyrénées



**Florent
PRADELLES**

Zone 4

Route de Dourgne
Avenue de Verdalle



**Michelle
DELORME**

Zone 5

Avenue de Mazamet
Ste Gemme
L'Estap



**Jean-Marie
FERRANT**

Elus - responsables d'actions



Directeur des Opérations de Secours (DOS)



**Jean-Luc
ALIBERT**

Responsable des Actions Communales (RAC)



**Janick
MOREAU**

Secrétariat & Communication



**Alexa
CAVAILLES**



**Cristelle
GAYRAUD**

Cellule Logistique & Terrain



**Jean-Marie
FERRANT**



**Corinne
DELPAS**

Cellule ERP & Population



**Michelle
DELORME**



**Alain
ALBOUI**

Habitants volontaires – Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)



- La **Réserve Communale de Sécurité Civile** (RCSC) est composée d'habitants volontaires. Elle assure des actions de soutien, d'assistance aux populations et d'appui logistique.
- Environ **50 personnes** inscrites
- Ouverte à **toute personne majeure** et aux professionnels sans obligation d'habiter sur la commune
- Les missions : **Intervenir** en cas de risque avéré, porter assistance à la population (accueil de sinistrés, hébergement d'urgence, aide au retour à la normale) et **informer** la population en cas d'alerte, orienter vers les points de rassemblement

Habitants volontaires – Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)



En cas de risque avéré, les secours et assistances s'organisent autour de plusieurs acteurs : sapeurs-pompiers, gendarmerie, élus (Direction des opérations, cellules terrain – logistique population...) et membres de la **Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)**.

La Réserve Communale de Sécurité Civile est composée de bénévoles souhaitant apporter soutien et assistance aux personnes en cas d'évènement majeur.

Les membres de la RCSC peuvent également :

- apporter un appui logistique,
- informer la population,
- orienter vers les points de rassemblement,
- donner les directives à suivre.

Ils sont répartis sur chacune des 5 zones d'intervention de la commune.

La RCSC est ouverte à toute personne majeure et aux professionnels sans obligation d'habiter sur la commune

A ce jour, nous devons étoffer notre Réserve Communale de Sécurité Civile et faisons appel au volontariat.

Schéma / organisation en cas d'alerte



- ▶ **Le déclenchement de la sirène est automatique. Il s'opère depuis un centre opérationnel suite aux informations reçues par la Préfecture ou les autorités de secours.**
- ▶ **Le Maire est informé en amont du déclenchement de la sirène par la Sécurité civile ou la Préfecture.**

Schéma / organisation en cas d'alerte



- ▶ **Suite au déclenchement de la sirène et de la reconnaissance du sinistre, les différents acteurs (élus, membres de la RCSC...) organisent les actions à mener.**
- ▶ **Les intervenants devront porter le gilet correspondant à leur fonction:**

Gilets rouge et bleu: DOS et RAC

Gilets verts: appui technique (services municipaux)

Gilets jaune: membres de la RCSC

Gilets orange: responsables d'actions (cellule logistique, terrain...)

Identification des risques majeurs sur la commune



- ▶ **Mouvement de terrain ou effondrement de la falaise située au dessus du Sor**
- ▶ **Transport de Matières Dangereuses (TMD)**
- ▶ **Conditions climatiques** (vague de froid, neige, chaleur, tempête, orage)
- ▶ **L'aléa nucléaire** (accident industriel)
- ▶ **Inondation et rupture du barrage des Cammazes**



Consignes de sécurité en cas de... **mouvement de terrain et d'effondrement de la falaise** (située au 214 chemin du Moffre)



Avant

- ▶ Prendre connaissance du risque et des consignes de sauvegarde (se renseigner auprès de la Mairie)
- ▶ Prendre les dispositions de construction adaptées pour les habitations neuves

Pendant

- ▶ Fuir latéralement à l'effondrement
- ▶ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- ▶ Ne pas revenir sur ses pas
- ▶ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après

- ▶ Informer les autorités
- ▶ Se mettre à la disposition des secours
- ▶ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- ▶ Évaluer les dégâts afin de constituer le dossier pour les assurances



Consignes de sécurité en cas de... **risque de transport de matières dangereuses**



Avant

- ▶ S'informer sur le risque, sur les consignes de confinement et sur le code danger des véhicules (se renseigner auprès de la Mairie)

Pendant *si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses*

- ▶ Donner l'alerte (112 / 18 ou 17) : en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le numéro de produit et le code de danger (panneau orange sur le camion, la nature du sinistre)
- ▶ En cas de victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- ▶ En cas de nuage toxique : fuir selon un axe perpendiculaire au vent
- ▶ Se confiner dans un bâtiment ou s'éloigner de la zone
- ▶ En cas d'irritation : se laver et si possible de changer

Dès l'alerte

- ▶ Se confiner, obstruer toutes les entrées d'air et s'éloigner des portes et fenêtres
- ▶ Ne pas fumer
- ▶ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Après


- ▶ En cas de confinement, à la fin de l'alerte, aérer le local



Consignes de sécurité en cas de... **tempête / orage**



Avant

- ▶ Améliorer la résistance aux vents des habitations
- ▶ Entretien les arbres 

Tempête annoncée

- ▶ Rentrer animaux et objets pouvant être emportés
- ▶ Annuler les sorties (mer, rivière, montagne)
- ▶ Interrompre les travaux en extérieur (toits, échafaudages)

Pendant

- ▶ Débrancher les appareils électriques
- ▶ Prévoir les moyens d'éclairage de secours

Après

- ▶ Faire réparer les dégâts (toiture) pour éviter des dégâts supplémentaires
- ▶ Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- ▶ Ne pas monter sur les toits ni sur les arbres fragilisés
- ▶ Faire l'inventaire des dommages pour les assurances



Consignes de sécurité en cas de... **vague de froid / neige**



Avant

- ▶ Protéger les installations contre le gel
- ▶ Faire vérifier les chaudières etc. avant la période hivernale

Pendant

- ▶ S'abriter dans un abri dur
- ▶ Veiller à la qualité de l'air (risque d'intoxication au monoxyde de carbone)
- ▶ Ne pas monter sur un toit pour le dégager
- ▶ Ne pas s'approcher des lignes électriques. Elles peuvent céder sous le poids de la neige

Si vous devez vous déplacer

- ▶ Munissez-vous d'équipements spéciaux en cas d'immobilisation (couvertures, pelle...)
- ▶ Ne pas s'engager sur un itinéraire verglacé. Rouler doucement et respecter les distances de sécurité
- ▶ En cas de blocage: se stationner sur le bas côté, éteindre le moteur et attendre les secours



Consignes de sécurité en cas de... **vague de chaleur**



Avant

- ▶ Pour les personnes sensibles : s'inscrire sur le registre communal et prendre contact avec la mairie au **05 63 75 52 49**

Pendant

- ▶ Éviter les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes
- ▶ Fermer les volets / rideaux la journée et les ouvrir la nuit
- ▶ Se rafraîchir, se mouiller le corps (brumisateurs, douche, gant de toilette, boire fréquemment)
- ▶ Demander conseils à son médecin en cas de symptômes inhabituels
- ▶ Si une personne est victime d'un coup de chaleur, appeler le 15.
En attendant les secours, mettre la personne dans un endroit frais, enlever ses vêtements et lui mettre des linges humides.



Consignes de sécurité en cas de... **risque nucléaire**



Avant

- ▶ S'informer sur le risque, sur les consignes de confinement

Pendant *si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses*

- ▶ Donner l'alerte (112 / 18 ou 17) : en précisant le lieu, la nature du sinistre, le nombre de victimes
- ▶ En cas de victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie
- ▶ En cas de nuage toxique : fuir selon un axe perpendiculaire au vent
- ▶ Se confiner dans un bâtiment ou s'éloigner de la zone
- ▶ En cas d'irritation : se laver et si possible de changer

Dès l'alerte

- ▶ Se confiner, obstruer toutes les entrées d'air et s'éloigner des portes et fenêtres
- ▶ Ne pas fumer
- ▶ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Après

- ▶ En cas de confinement, à la fin de l'alerte, aérer le local



Consignes de sécurité en cas d'... **inondation**



Avant

- ▶ Prendre connaissance du PPRI (consultation possible à la Mairie)
- ▶ Se munir d'une radio à piles, lampe torche, piles de rechange et de bougies

Des l'alerte

- ▶ Fermer les portes, fenêtres, aérations
- ▶ Couper le gaz et l'électricité
- ▶ Mettre hors de l'eau tout ce qui peut l'être

Pendant

- ▶ Monter à pied dans les étages / Écouter la radio
- ▶ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, c'est l'école qui s'occupe d'eux
- ▶ Ne pas téléphoner ; les secours ont besoin des lignes
- ▶ Ne pas prendre la voiture ni forcer les interdictions

Après

- ▶ S'assurer auprès de la mairie que l'eau courant est potable
- ▶ Aérer les pièces, rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- ▶ Chauffer et faire l'inventaire des dommages ; les photographier

CONTACTS UTILES



- ▶ **Sapeurs pompiers** :18 ou 112
- ▶ **SAMU** :15
- ▶ **Gendarmerie** :17
- ▶ **Mairie de Soual** :05 63 75 52 49
- ▶ **Météo France** : 08 99 71 02 81
- ▶ **ERDF** : 08 11 01 02 12
- ▶ **GRDF** :08 00 47 33 33
- ▶ **Pas du Sant (eau)** : 05 63 70 39 54